

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et M. Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU, Céline EHRWEIN, Maude EHRBAR, Aurélie-Maude HOFER, Apolline CARRARD, Claude-Anne JAQUIER, Kevin DELAY

Suppléant. e.s : Mmes et M. Mathilde MARENDAZ, Ruben RAMCHURN, Claire-Lise MAJOLA, Stéphane BALET, Pierre-Henri MEYSTRE

Mme Claude-Anne a été élue présidente et Mme Céline Ehrwein, vice-présidente pour l'année 2022-2023. Madame Céline ZELLWEGER a assumé la tâche de secrétariat sur délégation du Bureau du Conseil communal.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes, en plénière :

17 juin, 2 septembre, 11 novembre 2022 ; 24 février, 17 mars, 4 avril, 25 mai, 9 juin 2023

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 6 septembre, 13 septembre, 26 septembre, 14 octobre 2022 ; 16 janvier, 27 janvier 2023.

La Commission a évalué la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle a décidé de visiter en sous-groupes, certaines filières de quatre dicastères. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef-fe-s de services et de filières et employé-e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, le service informatique et enfin les concierges.

Table des matières

I. Préambule	3
I.1. COGE-COFI.....	3
I.2. Règlement de la COGE	6
II. Réponses de la Municipalité aux vœux 2021 de la COGE	6
II.1. Secrétariat général Services des finances et de l'informatique.....	6
II.2. Services de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité	8
II.3. Services des sports, du tourisme et des bâtiments	11
II.4. Service Jeunesse et Cohésion sociale	12
II.5. Service de la mobilité.....	14
II.6. Service de la sécurité publique	14
III. Service des bâtiments	16
III.1. Gestion immobilière	16
IV. Service de la Culture	19
IV.1. Musée de la Maison d'ailleurs.....	19
IV.2. CACY	21
IV.3. Musée du Château d'Yverdon-les-Bains	23
V. Jeunesse et cohésion sociale (JECOS).....	27
V.1. Restaurants scolaires	27
V.2. CHECK POINT	31
V.3. Bilan de la nouvelle organisation de l'office du logement	34
VI. Services de la sécurité publique et de défense incendie et secours.....	35
VI.1. Contrôle des habitant·e·s	35
VI.2. Service du feu.....	38
VII. Conclusion	40

I. Préambule

La COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année. Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le Service des communes de l'État de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation, mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur. »

En 2021, la Présidente et la vice-présidente de la COGE ont rencontré Monsieur le Syndic, Pierre Dessemontet qui nous proposait une nouvelle manière de fonctionner au sein de la Commission de gestion. Il s'agissait de prendre en considération le rapport de gestion de la Municipalité avant l'élaboration de celui de la COGE. Cette manière de procéder a engendré un grand stress pour arriver à délivrer le rapport dans les délais.

La présidente et une délégation de la COGE ont rencontré à nouveau le Syndic en 2022 afin de remettre en question ce mode de fonctionnement. Nous relevons que la Municipalité a tenu ses promesses en nous envoyant rapidement le premier jet de leur rapport de gestion. Nous la remercions chaleureusement pour sa célérité.

La COGE souhaite ici relever la qualité des réponses apportées à ses questions et observations et remercie la Municipalité ainsi que ses services.

I.1. COGE-COFI

La Commission de gestion a rencontré la Commission des finances, afin d'évaluer la possibilité de traiter certains sujets ensemble. Nous avons mis en évidence certains thèmes et avons décidé d'approfondir notamment le financement et la gestion par la Municipalité des tâches confiées à l'ADNV.

La COGE et la COFI se sont rencontrées le 12 avril 2022 afin de discuter de possibles sujets à traiter conjointement. Suite à cette rencontre, un groupe de travail commun a été constitué pour traiter du financement et la gestion par la Municipalité des tâches confiées à l'ADNV, et ce notamment dans le domaine du tourisme. Ce groupe de travail, composé de Sophie Mayor et Juan Ramirez pour la COFI, ainsi que de Claude-Anne Jaquier et Céline Ehrwein pour la COGE, s'est réuni à 3 reprises (entre septembre 2022 et mars 2023). Leur dernière rencontre s'est tenue avec le syndic, Monsieur Pierre Dessemontet, le 22 mars 2023.

Au cours de leurs investigations, les questions suivantes ont en particulier été soulevées :

1. Les montants versés annuellement par la ville d'Yverdon à l'ADNV
 - leur origine (taxes de séjour, montants forfaitaires conventionnés, etc.),
 - la hauteur de ses montants
 - leur affectation (promotion touristique, développement touristique, promotion économique, etc.)
2. La visibilité de ces montants dans le budget communal.
3. Les conventions (générales ou spécifiques) liant la commune à l'ADNV et aux autres partenaires touristiques (en particulier Jura 3 lacs).
4. La coordination entre les différents dicastères et services communaux concernés par le développement touristique et économique.

a) *Montants versés annuellement par la ville d'Yverdon à l'ADNV et visibilité de ces montants dans le budget communal*

Dans un premier temps, il est apparu qu'il n'était pas possible sur la base des documents publics de la commune et de ceux de l'ADNV (budgets, rapport annuel, comptes, etc.) de connaître l'origine, la hauteur et l'affectation des montants versés par la commune d'Yverdon à l'ADNV. La rencontre du groupe de travail avec M. le syndic a permis d'obtenir les informations souhaitées.

Une réorganisation des dicastères a eu lieu depuis l'année dernière au sein de la Municipalité. Désormais, le tourisme est rattaché à la filière économie, qui est elle-même rattachée au dicastère finances, sous la responsabilité du syndic.

Il ressort que la commune d'Yverdon verse près de 1 Mio de CHF par an à l'ADNV en échange de prestations destinées à la promotion, ainsi qu'au développement touristique et économique de la ville. À ceux-ci s'ajoutent pour la ville d'Yverdon, hors ADNV, une ressource administrative (0,35 EPT) destinée au tourisme, ainsi que le salaire du Délégué à l'économie (1 EPT), tous deux inscrits au budget communal.

Pour 2022, les montants, leurs origines et leur affectation se présentent comme suit :

	Montants versés à l'ADNV en 2022	RH communales (budget 2022)	Lignes budget communal du
TOURISME			
Montant au prorata par habitant·e·s (12,80.- CHF) dédié au développement touristique *	380'288.00 CHF		36580/160
Montant au prorata par habitant·e·s (1,20.- CHF) dédié à la promotion touristique **	35'652.00 CHF		36580/160
Taxes de séjours***	259'020.01 CHF		365801/160
0,35 EPT de ressource administrative dédiée au tourisme		33'170.00.-CHF	160
PROMOTION ÉCONOMIQUE			
Montant calculé proportionnellement à l'assiette fiscale	126'657.80 CHF		35281/101
Montant au prorata par habitant·e·s (6.- CHF/habitant)	178'260.00 CHF		35281/101
1 EPT salaire du délégué à l'économie		322'610.00 CHF	112
Etudes AggloY (participation financière Stratégie régionale des gestions des Zones d'activités du NV)	9'960.05 CHF		582/3093239115

TOTAL	989'837.86 CHF		
--------------	-----------------------	--	--

Notes du tableau :

* Toutes les communes membres de l'ADNV ne versent pas le même montant au prorata par habitant.

** A priori, toutes les communes membres de l'ADNV versent le même montant au prorata par habitant.

*** Les taxes de séjour sont, par obligation légale, affectées au tourisme. Certaines communes membres de l'ADNV ne reversent qu'un bout de leurs taxes de séjour à l'ADNV. À noter également qu'en 2022, les nuitées hôtelières (sans le camping ni les chambres d'hôtes) pour la ville d'Yverdon sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Elles s'élèvent à quelque : 70'000.- CHF.

Actuellement, les montants affectés au tourisme par l'ADNV servent principalement au fonctionnement des 7 agences (offices du tourisme) réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Une réflexion est en cours afin de rendre le système plus efficient. La promotion touristique exogène devrait aussi être revue pour mettre mieux en avant les spécificités régionales et trouver les meilleurs vecteurs pour aller chercher les touristes à l'étranger ou en Suisse allemande.

b) Conventions liant la commune à l'ADNV et aux autres partenaires touristiques

Il est également apparu au groupe de travail qu'aucune convention liant la commune d'Yverdon à l'ADNV n'a jamais existé. La Municipalité souhaite œuvrer en ce sens, une fois la réorganisation l'ADNV mise en œuvre.

L'absence de convention a pour corolaire que les missions de l'ADNV sont actuellement définies par l'ADNV, qui choisit également les outils d'évaluation de ces dernières.

La seule convention actuellement en vigueur dans le domaine touristique est une convention trisannuelle qui relie la commune d'Yverdon à l'Association Jura 3 lacs. Cette convention permet à la ville de jouer un rôle d'interface entre l'axe Nord (Neuchâtel) et Sud (Lausanne) de la région jugé bienvenu. Un montant de 40'000.- CHF/année est versé par Yverdon à l'Association Jura 3 lacs.

c) Coordination entre les dicastères et services concernés par le développement touristique et économique

La Municipalité est au courant qu'une réforme est en cours au sein de l'ADNV et encourage cette réforme. Les questions soumises par le groupe de travail COGE-COFI lui ont permis de prendre conscience des montants engagés. Une étude a été lancée au sein du Secrétariat général et de la filière économie pour voir ce qui pourrait être fait. Cette étude sera présentée en Municipalité. Un groupe transversal « animation centre-ville » (culture, police, économie, tourisme) offre également un espace permettant également un travail de coordination interservices.

Compte tenu des différents éléments ci-dessus, le groupe de travail COGE-COFI a proposé aux deux commissions de surveillance de déposer conjointement les trois vœux suivants :

Voeu 1.1

La Municipalité est invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre transparent l'ensemble des montants annuels alloués par la commune d'Yverdon au tourisme et au développement économique, en veillant à rendre visibles la hauteur de ces montants, leur origine et leur affectation.

Vœu 1.2

La Municipalité est invitée à œuvrer avec diligence pour faire avancer la réforme de l'ADNV et clarifier les relations contractuelles entre la ville et cette dernière.

Vœu 1.3

La Municipalité est invitée à mettre en œuvre des critères pour mesurer et évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.

I.2. Règlement de la COGE

La COGE a pris langue avec le Préfet, afin de clarifier ses relations avec la Municipalité, ses droits, devoirs et sa marge de manœuvre dans les situations où la Commune subventionne une fondation ou une association.

Depuis le début de cette législature, la commission composée presque exclusivement de nouveaux, nouvelles membres dut faire face à un certain nombre de problèmes liés à l'absentéisme de certain membre. Par ailleurs, nous nous sommes rendus.es compte que certains participants·e·s intégraient cette commission, très peu, voire mal informés.es par leur groupe, des prérogatives et des charges qui leur incombait. Nous avons donc décidé de nous doter d'un règlement qui a été envoyé au Bureau du Conseil communal et aux chefs de groupe. Ce document devrait être remis à chaque nouveau membre.

II. Réponses de la Municipalité aux vœux 2021 de la COGE

La COGE a repris les réponses de la Municipalité aux vœux émis en 2021.

II.1. Secrétariat général Services des finances et de l'informatique

a) Gestion électronique des documents (GED)

Vœu 3.1.1 (2021): la COGE invite la Municipalité à élaborer une planification du développement et de la mise en place de la GED (Gestion Électronique des Documents)

Réponse de la Municipalité :

« Un enjeu important pour une administration est de gérer l'information qu'elle produit, reçoit et échange, que ce soit à l'interne, avec ses partenaires ou avec le public.

Avant de mettre en place une gestion électronique des documents pour toute l'administration, il est nécessaire de préparer cette mise en place. Ainsi, l'administration travaille actuellement sur l'établissement d'un programme de gouvernance de l'information afin de mettre à disposition des collaborateurs et collaboratrices une politique et une structure de classement commune permettant de déployer des outils adaptés (tels qu'une solution informatique de gestion électronique des documents « GED ») pour gérer leurs documents de façon efficace et pérenne.

Ce programme comprend plusieurs étapes :

→ Révision du système de classification des documents, qui doit être orienté sur les processus et non sur l'organigramme, en identifiant spécifiquement :

- Les activités du service
- Les étapes de réalisation des activités
- Les rôles/profils des personnes réalisant les activités
- La production documentaire générée par les activités
- L'objectif final de l'activité
- L'existence d'une documentation (processus, procédure) en lien avec l'activité

→ mise en place d'une politique de gestion documentaire qui implique une réflexion sur ce que doit être conservé, combien de temps et pour quel usage.

Ceci fait, l'administration aura un socle solide qui est la gestion documentaire. Le but est que toutes les personnes qui traitent des données ou de l'information connaissent les bases de la gestion documentaire.

C'est sur ce socle solide que l'administration pourra ensuite construire et développer les outils : GED, archivage numérique, etc. Les différentes réflexions menées en amont sont indispensables afin de tenir compte des aspects légaux, de définir d'une stratégie globale en y intégrant notamment la gestion des processus et le cycle de vie d'un document. »

Dans sa réponse, la Municipalité apporte un éclairage bienvenu sur les éléments clés de sa stratégie en matière de gestion informatique. Elle ne dit cependant rien des étapes prévues pour la réalisation de celle-ci. La COGE estime qu'il est essentiel qu'une planification des principales étapes soit établie afin de s'assurer de la mise en œuvre et du bon déroulement de ce projet complexe et conséquent entamé depuis plusieurs années. En ce sens, la COGE décide de transformer son vœu en observation.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité au vœu 3.1.1 et décide de transformer ce dernier en observation.

Observation 3.1.1: La COGE invite la municipalité à établir une planification des différentes étapes de la mise en place de la GED, avec une deadline pour sa mise en œuvre.

b) Représentations dans les associations intercommunales

Vœu 3.1.2 (2021) : la COGE invite la Municipalité à clarifier dans des lettres de mission ses attentes envers toutes les associations intercommunales dans lesquelles elle est représentée (ADNV notamment). La COGE souhaite que ces lettres de mission soient rendues publiques.

Réponse de la Municipalité :

« Poursuivant la démarche commencée en 2019 (voir Communication CO20.25, du 10 décembre 2020), la Municipalité a mis à jour et complété les lettres de missions adressées à ses représentantes et représentants au sein des organes de haute direction de personnes morales dans lesquelles elle dispose de sièges.

Un nouveau cahier des charges, générique et synthétique, a été validé en séance du 22 décembre 2021. L'idée retenue est de prévoir un cahier des charges le plus exhaustif possible pour ce qui est des éléments communs à tout type de représentation. Chaque lettre de mission ne contient dès lors plus que ce qui est particulier à la représentation en question. Dans tous les cas, chaque lettre de mission doit être adaptée à la forme juridique de la personne morale concernée.

C'est sur cette base qu'ont été rédigées et envoyées les lettres de mission pour les entités suivantes :

- SAGENORD SA
- TRAVYS SA
- Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM)
- Y-PARC Swiss Technopole SA
- STRID SA
- ENERDIS Approvisionnement SA
- Énergie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA)
- Y-CAD SA
- Y-Solaire SA
- Parking Place d'Armes SA
- Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA
- Maison du Nord vaudois SA
- Association de la Grande Cariçaie
- Fondation le Livre Blanc
- Fondation Petitmaître
- Fondation du Musée d'Yverdon et région
- Fondation de la Maison d'Ailleurs.

Des lettres de mission sont en cours d'élaboration s'agissant des entités suivantes :

- Association pour le développement économique du Nord vaudois (ADNV)
- Fondation yverdonnoise pour le logement (FYL)
- Fondation yverdonnoise pour l'accueil de jour des enfants (FYAE)
- Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnV)
- Conservatoire de musique du Nord vaudois
- Fondation Les Mûriers.

En effet, dans certains cas, les Statuts ou les objectifs de la personne morale considérée sont en révision, ou les représentants de la Ville ont été confirmés récemment. Il a en revanche été renoncé à établir des lettres de mission pour les représentants de la Ville dans des personnes morales disposant principalement de tâches d'administration courante, sans enjeux stratégiques pour la Ville, telles par exemple la Fondation de la Bourse française ou la Fondation Ernest et Adeline Francioli-Hainzelin.

Il est à noter que l'établissement de lettres de mission n'est pas concevable pour les représentantes et représentants de la Ville au sein d'associations de communes (au sens des articles 112 et suivants de la loi du 28 février 1956 sur les communes). En effet, ces entités ont un fonctionnement propre, au même titre que les communes elles-mêmes, et les personnes qui siègent dans leurs organes y siègent dès lors en cette qualité, et non en tant que représentantes de la Ville, qui ne peut leur donner des instructions, a fortiori si elles émanent du législatif communal.

Suivant le vœu de la Commission de gestion, la Municipalité rendra publiques ces lettres de mission, en les publiant sous une forme adéquate sur le site internet de la Ville. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 3.1.2.

II.2. Services de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité

a) Service des ressources humaines

Emplois d'intégration

Vœu 4.1.1 (2021) : La COGE invite la Municipalité à étendre les collaborations pour favoriser le développement des postes d'intégration au sein de l'administration communale, notamment, avec les personnes réfugiées.

Réponse de la Municipalité :

« La Municipalité a pris note du vœu formulé par la COGE d'étendre les collaborations pour favoriser le développement des postes d'intégration au sein de l'administration communale, notamment avec les personnes avec un parcours migratoire.

La Municipalité souhaite apporter les réponses suivantes à la COGE.

En 2022, la Municipalité a souhaité mettre l'accent sur le projet prioritaire de la refonte du Statut du personnel. Ce projet d'envergure qui bénéficiera à l'ensemble du personnel communal a nécessité un grand investissement de la part des membres du groupe de travail du Service des ressources humaines. En outre un grand nombre d'autres sollicitations opérationnelles ont empêché le service de mettre immédiatement la demande en titre en priorité.

Néanmoins, la Municipalité souhaite préciser qu'en date du 1er septembre 2022, elle a décidé la création d'une nouvelle filière Développement et Innovation RH. Elle souligne que l'un des projets prioritaires de cette filière sera la création d'un pôle Inclusion et intégration qui sera notamment chargé de proposer une politique et de mettre en place différentes mesures visant à développer l'inclusivité et la diversité au sein de l'administration.

Dans ce cadre, des partenariats seront mis en place avec différents acteurs du domaine de l'intégration/insertion en fonction des besoins des personnes bénéficiant de ces mesures et des opportunités au sein des services de l'administration. Des contacts ont par ailleurs déjà été pris avec plusieurs partenaires du domaine afin d'évoquer les pistes de collaboration.

Par le biais de cette démarche globale, la Municipalité se réjouit de répondre de manière la plus satisfaisante possible à l'enjeu de l'inclusivité et la diversité au sein de son administration.

Consciente de l'enjeu majeur de la thématique de l'inclusion et de son devoir d'exemplarité, la Municipalité réaffirme sa volonté de la traiter dans le cadre d'un projet global et ne manquera pas de développer des collaborations avec plusieurs partenaires du domaine. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 4.1.1.

b) Service de la culture

Médiation culturelle

Vœu 4.2.1 (2021) : La COGE invite la Municipalité à prévoir des ressources supplémentaires pour la médiation culturelle.

Réponse de la Municipalité :

« La Municipalité relève premièrement que la médiation culturelle, et plus spécifiquement l'accessibilité de la population à la culture, est au centre de son activité, grâce à l'Axe 4 'Accessibilité' de son Plan directeur de la culture 2030.

Dans ce cadre, ces dernières années, un pourcentage de ressources humaines a été consacré au développement de la médiation culturelle au sein des institutions culturelles communales (Bibliothèque publique, CACY, Théâtre Benno-Besson et Théâtre de l'Échandole).

C'est également le cas de certaines institutions culturelles subventionnées (Maison d'Ailleurs, Castrum, Artpenteurs...). Bien qu'un effort particulier ait été consenti sur cet aspect, les subventions actuelles ne permettent pas à l'ensemble des institutions d'allouer des ressources spécifiques à la médiation, notamment au Musée d'Yverdon et région et au Musée suisse de

la Mode. Il faut également souligner que les pourcentages actuellement dédiés à la médiation restent faibles, et sont souvent liés au poste de communication.

Un réel développement de la médiation pour tous les publics, permettant une augmentation de la fréquentation de l'ensemble des institutions culturelles, nécessiterait des ressources humaines bien plus importantes, dans l'ensemble des institutions, ainsi que la création de postes dédiés. Malgré ce manque et avec les moyens actuels, le Service de la culture a développé les projets de médiation culturelle suivants :

- Le projet 'Yverdon culture accessible', où la Ville s'est alliée au Canton de Vaud pour initier un projet novateur qui vise à améliorer l'accessibilité de l'ensemble des lieux culturels. Le projet a commencé en 2022 et se déploiera sur trois ans. En 2023, des visites de toutes les institutions culturelles yverdonnoises sont prévues avec un comité d'experts.es, afin de réaliser des recommandations pour l'amélioration de l'accessibilité de chaque lieu et de former par ailleurs les collaborateurs.trices à l'accueil des publics en situation de handicaps.
- La création de 'Cafés-rencontres' tend à établir un dialogue régulier entre les médiateurs.trices culturels.les des institutions culturelles yverdonnoises, les représentants.tes des structures associatives, sociales et pédagogiques (associations de migrant.es, association suisse des aveugles, des sourds, associations de quartier, etc.) Il s'agira de favoriser la co- construction d'actions entre ces intervenants et ainsi, d'augmenter l'offre en médiation culturelle à l'attention de tous les publics, y compris des publics éloignés (c'est-à-dire les publics qui n'ont pas facilement accès à la culture pour différentes raisons).
- La mise en place, en collaboration avec le Service JECOS, d'un financement des visites guidées et des activités de médiation à l'attention des classes, afin d'encourager et de faciliter la découverte des institutions muséales.
- La diversification des projets gratuits dans l'espace public, ouverts à toutes et tous : arts dans l'espace public, Cabines d'expression, piano de si de la, Rdv des terrasses, Fête de la musique, Calendriers de l'avent des artistes, Bibliothèque itinérante 2Lunes, Entracte nomade (mini cinéma itinérant)...

La Municipalité souhaite poursuivre l'effort essentiel de renforcement de la médiation culturelle à Yverdon-les-Bains et augmenter progressivement les ressources nécessaires, en tenant compte des contraintes économiques actuelles. La hausse de fréquentation globale qui en résultera permettra de développer les recettes propres des différentes institutions. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 4.21.

c) Service de la durabilité

- Médiation sur la durabilité

Vœu 4.4.1 (2021) : La COGE invite la Municipalité à prévoir des ressources supplémentaires pour la médiation sur la durabilité.

Réponse de la Municipalité :

« La sensibilisation et la médiation sur la durabilité sont des missions importantes, renforcées grâce au Plan climat et par le domaine d'action 'accompagnement au changement'. La sensibilisation se fait de manière régulière en parallèle aux prestations fournies usuellement, principalement en lien avec les subventions à la population ou en faveur de la biodiversité. Des opportunités sont également saisies, par exemple l'accueil de l'exposition sur les enjeux climatiques 'Clim'Expo'.

La sensibilisation et la médiation à la durabilité et au climat seront renforcées grâce au nouveau poste de chargée de projet climat et durabilité. Cependant, le cahier des charges de cette nouvelle ressource ne comprend pas uniquement la sensibilisation et la médiation.

La Municipalité, via la bourse aux projets durables du Fonds communal pour la durabilité, soutient les actrices et acteurs locaux dans des projets de sensibilisation et médiation. On peut mentionner, par exemple, le soutien financier alloué à l'association Yverdon en Transition pour l'accueil de Rob Hopkins ou les aides pour des ateliers climatiques dans les écoles (Eco2Profil, Défi-vélo, Cœur d'artichaut). La Municipalité est ravie que plusieurs associations yverdonnoises aient fait part de leur intérêt à collaborer davantage avec la Ville pour une médiation sur la durabilité ».

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 4.41

- Inclusion de la durabilité dans les préavis

Vœu 4.4.2 (2021) : la COGE invite la Municipalité à inclure systématiquement un bilan durabilité dans ses préavis en utilisant les outils appropriés (p. ex : boussole 21).

« La Municipalité souhaite améliorer la prise en compte de la durabilité dans les différents projets menés par l'administration en mettant à disposition des outils adaptés. L'outil d'évaluation de la durabilité Boussole 21, développé par le Canton de Vaud, vient d'être mis à jour. En effet une version « Boussole 21 2.0 » vient d'être mise à disposition, fruit d'une collaboration entre le Canton de Vaud, de Fribourg et du Valais. Une promotion de cet outil au sein de l'administration est planifiée pour la deuxième partie de l'année 2023. Une information au Conseil communal est également prévue. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 4.4.1.

II.3. Services des sports, du tourisme et des bâtiments

a) Service des sports et de l'activité physique

- Balade ActYv

Vœu 5.1.1 : la COGE invite la Municipalité à améliorer sa communication et sa valorisation des événements et des différents programmes sportifs proposés à la population en élargissant les canaux de diffusion selon le public cible.

Réponse de la Municipalité :

« De multiples chantiers de communication ont été initiés en 2022 par le Service des sports et de l'activité physique :

- Une stratégie de communication à usage interne et alignée aux différents axes du Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2021-2026 a été élaborée afin d'apporter plus de cohérence à la communication des activités du service ;
- Une page Instagram « Santé ActYv » a été inaugurée en 2022 afin de toucher un public plus large sur les réseaux sociaux ;
- Un plan de communication a été rédigé après l'obtention du label 2Commune en santé » ; son déploiement a débuté à la fin de l'année 2022 ;
- Des projets de communication multimédias ont été réalisés ou sont en cours, notamment une vidéo présentant l'initiative « Santé ActYv » et différentes capsules mettant en avant les diverses activités proposées dans ce cadre ;

- *Le Service des sports et de l'activité physique travaille en étroite collaboration avec d'autres entités et services communaux tels que FIN-SIT à la réalisation d'un nouvel agenda communal en ligne ;*
- *De manière globale, les canaux de communication ont été élargis, notamment en mobilisant les canaux d'autres services communaux ou ceux des partenaires du service. »*

La COGE accepte la décision de la Municipalité au vœu 5.1.1.

b) Service du tourisme

Vœu 5.2.1 (2021 : la COGE invite la Municipalité à améliorer la coordination et la communication entre les différents partenaires communaux et régionaux actifs dans le tourisme (municipaux, représentants à l'économie, etc...).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité soutient pleinement ce vœu et a pris des mesures en conséquence. Il est rappelé à cet égard que, selon les statuts de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), le syndic d'Yverdon-les-Bains fait, de droit, partie de son Bureau exécutif.

Afin d'améliorer la communication et la coordination avec les différents partenaires économiques et touristiques régionaux, en particulier au sein de l'ADNV, la Municipalité a décidé d'opérer une légère restructuration des dicastères à la faveur de l'entrée en fonction de M. François Armada. Désormais, le domaine du tourisme a été rattaché à la filière Économie du Service des finances, sous le pilotage du syndic.

Le syndic fait désormais également partie du groupe de travail (GT) « Politique touristique » de l'ADNV, garantissant une vision globale et cohérente des différents projets prévus tant dans le domaine économique que dans le domaine touristique.

La Municipalité veillera à maintenir et entretenir une communication claire et cohérente avec l'ADNV, tant dans le domaine économique que touristique. Elle a également développé ses collaborations avec l'Aire de proximité transfrontalière Mont d'Or- Chasseron, l'Association Jura-Trois Lacs, ainsi qu'avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ), dont M. Pierre Dessemontet a pris la présidence en 2022. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 5.1.1.

II.4. Service Jeunesse et Cohésion sociale

a) Office du logement

Vœu 6.1 (2021) : la COGE invite la Municipalité à créer un questionnaire de satisfaction envoyé aux différents partenaires de l'office du logement (régies immobilières, bénéficiaires, etc...).

Réponse de la Municipalité :

« La Municipalité tient tout d'abord à préciser que les prestations de l'office du logement ont toujours pu être maintenues et que la mise en place de sa nouvelle organisation n'est pas encore terminée: la nouvelle responsable a été nommée au 1^{er} juillet 2022, en parallèle avec la création d'un nouveau « secteur logement » au sein du Service JECOS et une nouvelle gestionnaire de dossier va commencer le 1^{er} mai 2023.

Les processus d'attribution des logements et de sorties des logements pour les personnes qui ne correspondent pas aux critères réglementaires sont en cours de finalisation. La Municipalité souhaite attendre que la nouvelle organisation soit en place avant de l'évaluer, tout en précisant qu'aucune plainte n'a été signalée. Dans ce cadre, elle se demande si le questionnaire de satisfaction est le bon moyen de s'assurer que tout se passe bien. Il faut en effet s'assurer, d'une part, que les décisions prises correspondent aux normes réglementaires (diagnostic de type financier) et, d'autre part, que les bénéficiaires et partenaires aient bien été « traités » (diagnostic de type relationnel et organisationnel).

La Municipalité se pose également la question de savoir s'il appartient au secteur logement ou au Service JECOS de traiter ces informations ; il serait sans doute plus judicieux, le cas échéant, de confier ce travail à un mandataire »

La COGE est consciente du caractère récent de la restructuration de l'office du logement communal. Au vu des difficultés rencontrées par le passé et de l'importance des changements apportés, elle estime important de pouvoir accompagner cette mise en œuvre par une appréciation précoce du nouveau dispositif afin de pouvoir, au besoin, ajuster rapidement celui-ci et ancrer dès le départ les bonnes pratiques et assurer une bonne coordination entre les différents partenaires. Dans un souci d'efficacité, la COGE estime que ce bilan doit être réalisé par les services de la commune et avec les personnes et partenaires directement concernés.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité au vœu 6.1 et décide de formuler une nouvelle observation.

Observation 6.1 : La COGE invite la Municipalité à effectuer par les services de la Commune, d'ici la fin 2023, une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires de l'office du logement (préposée de l'office du logement, gestionnaire de dossiers, Chefs de service des bâtiments, responsable du secteur logement, régies immobilières, bénéficiaires, etc...) afin de pouvoir tirer un bilan du nouveau mode de fonctionnement.

b) *Collaborateur·ice·s*

Vœu 6.2 (2021) : la COGE invite la Municipalité à faire un état des lieux approfondi des difficultés rencontrées pendant la période Covid, en encourageant les équipes à effectuer un examen organisationnel, afin d'identifier des pistes d'amélioration. La COGE invite la Municipalité à évaluer régulièrement le sentiment de débordement des travailleur·euse·s sociaux·ales suite aux crises successives (Covid, Guerre en Ukraine, etc...)

Réponse de la Municipalité :

« La Municipalité a renforcé le budget « honoraires et prestations de tiers » (compte 3185.00.700) pour assurer des supervisions plus régulières des équipes de travailleur·euse·s sociaux·ales et ainsi mieux anticiper les sentiments de débordement.

En parallèle, le service JECOS a fait un état des lieux approfondi du secteur jeunesse ; sur cette base, son organisation a été revue et la gestion de temps de travail adaptée pour garantir, notamment, une meilleure prévisibilité des temps de présence et un certain nombre de week-ends sans travail. Un accompagnement externe de l'équipe « Jeunesse » a été mis en place pour cette transition. La Municipalité tient cependant à préciser que toutes les prestations du Service JECOS ont pu être maintenues durant la crise du Covid-19, sous réserve bien évidemment des restrictions en lien avec l'application des mesures sanitaires. L'engagement des équipes a été exemplaire et, même si la fatigue s'est fait ressentir, aucun cas d'épuisement au travail n'a été constaté. »

La COGE accepte la réponse de la Municipalité au vœu 6.2.

II.5. Service de la mobilité

Vœu 8.2.1 (2021) : la COGE invite la Municipalité à collaborer avec la SIC et le COSY pour une campagne de sensibilisation aux problèmes que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite, à la rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés de monter sur les trottoirs, etc...).

Réponse de la Municipalité :

« Afin de renforcer la collaboration avec le Conseil des seniors d'Yverdon-les-Bains (COSY), la Municipalité a validé leur intégration à la commission urbanisme et mobilité dès la première séance de 2023. À raison de trois séances par année, le COSY aura l'opportunité de communiquer sur les différentes problématiques rencontrées quotidiennement et de consulter les projets élaborés par les services pour donner un avis sur leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le Service de la mobilité demande systématiquement le maintien d'un passage libre conforme aux normes en matière d'accessibilité et de gabarit lorsqu'il est consulté dans le cadre de projets occupant l'espace public. »

La COGE salue l'intégration du COSY à la commission urbanisme de la ville. Cela étant, elle estime que la Municipalité ne répond pas à son vœu qui visait à permettre un échange entre les différents usagers de la Rue du Lac et plus particulièrement à sensibiliser les commerçants aux problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité au vœu 8.2.1. et décide de formuler une nouvelle observation.

Observation 8.2.1: La COGE invite la Municipalité à mettre en lien la SIC, le COSY et la Police du commerce afin de résoudre les problèmes que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite, à la Rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés pour y accéder).

II.6. Service de la sécurité publique

a) Taxes de séjour

Vœu 9.1.1 (2021) : La COGE invite la Municipalité à mettre en place des contrôles aléatoires des taxes de séjour.

Réponse de la Municipalité :

« Le SSP est en charge des contrôles de la perception de cette taxe auprès des établissements concernés. Des vérifications statistiques sont d'ores et déjà réalisées pour identifier toute anomalie de perception. Le SSP prend acte du vœu de la commission et procédera dans la limite de ses moyens ».

La COGE refuse la réponse de la Municipalité et décide de formuler une nouvelle observation.

Observation 9.1.1 : La COGE invite la Municipalité à mettre en place un système de contrôles des déclarations et paiements des taxes de séjours (établissements hôteliers, camping, chambres d'hôtes).

III. Service des bâtiments

III.1. Gestion immobilière

Le 13 septembre 2022, certains membres de la COGE ont rencontré une délégation municipale, emmenée par Mme BRENDA TOSTO. Le service était représenté par MM. THOMAS CZAKA, Chef de service et ÉRIC BURNOD, responsable de la filière immeubles.

Le 16 janvier 2023, la COGE a échangé avec le Municipal, FRANÇOIS ARMADA et Monsieur THOMAS CZAKA.

La COGE s'est penchée sur le fonctionnement du service, quant à la gestion, rénovation et préservation des bâtiments communaux.

a) *Gestion du patrimoine immobilier*

La filière « Gestion immobilière » du service des bâtiments gère 200 bâtiments de la ville : les bâtiments scolaires et sportifs, les bâtiments administratifs (hôtel de ville, théâtre) et les bâtiments financiers (locatifs, HML, restaurants).

La commission de gestion constate que le budget de fonctionnement du service diminue alors que le parc immobilier augmente.

Vœu 3.1.1 : La COGE invite la Municipalité à réévaluer le budget de fonctionnement de la filière immobilière afin d'assurer un entretien adéquat du parc immobilier.

La COGE met en évidence la vétusté, les problématiques énergétiques et d'accessibilité du Check Point qu'elle a visité, lors de son passage au JECOS. Les membres se demandent pourquoi cet état de fait perdure.

Un plan de réaffectation des Anciennes Casernes est en cours et aurait pour conséquence, le déplacement du Check Point qui a la très mauvaise note de 63% dans l'outil STRATUS. Il est donc inutile d'investir dans ce bâtiment alors que son futur emplacement n'est pas connu.

Il semblerait toutefois que cette situation soit en passe de se résoudre, puisqu'un projet de déménagement du Check Point aux Tribunes de l'Hippodrome est à l'étude.

b) *Stratégie*

La principale préoccupation de la Municipalité est la préservation du patrimoine immobilier, mais aussi l'amélioration de ce patrimoine bâti face aux exigences énergétiques. Deux types de financements sont à disposition : le budget de fonctionnement pour l'entretien et les petites transformations et les crédits d'investissements pour les grandes rénovations ou constructions.

La commission de gestion s'est demandé dans quelle mesure des partenariats public-privé pourraient entrer en ligne de compte dans le cadre des rénovations des bâtiments communaux. Force est de constater que ces collaborations sont rares.

Vœu 3.1.2 : La COGE invite la Municipalité à développer les partenariats public-privé, permettant ainsi la réalisation de projets plus ambitieux, en veillant à ce que les intérêts de la Ville soient sauvegardés

Une stratégie d'assainissement des bâtiments est en train d'être mise en place avec la création d'un fonds des énergies ainsi qu'une politique foncière et une stratégie immobilière (PR 22.22).

c) *Outils*

Quatre outils principaux sont à disposition pour cette gestion :

1. MAPNV : le géoportail communal indiquant les détails des bâtiments.
2. STRATUS : outil de planification des entretiens. Cent quarante-quatre bâtiments y sont recensés. Les données sur les bâtiments rentrées dans Stratus permettent l'estimation des coûts de rénovation ainsi que l'évaluation de la vétusté des différentes parties d'une bâtisse. Une note globale est attribuée chaque année aux différents édifices. Cette méthode donne une vue d'ensemble et aide à la priorisation des rénovations. Actuellement, le volet énergétique n'est pas complètement intégré dans Stratus. Quant au Château, il a un suivi spécifique 3.
3. ABALMMO : outil de gérance.
4. ABACUS : Le suivi des dépenses des crédits d'investissements est effectué en continu d'une part dans ce logiciel comptable et d'autre part à l'aide d'un reporting trimestriel qui est réalisé avec l'outil Microsoft Excel.

Concernant les divers et imprévu, ils apparaissent généralement dans les crédits d'ouvrage, figurant dans le préavis. Les divers et imprévus sont calculés selon un modèle défini dans les normes SIA d'une part et en fonction de difficultés spécifiques à l'ouvrage et à sa complexité, d'autre part.

d) Marchés publics et s mises au concours

Les marchés publics pour la rénovation d'un bâtiment ont pour objectif de préserver son état, tout en améliorant son bilan énergétique. Pour ceci, le service a mis en place des conditions générales axées sur l'efficacité énergétique et la durabilité qui doivent être prises en considération par les mandataires et les entreprises.

Ces actions vont de l'utilisation de la Roue SMEO à la mutualisation des ressources et du matériel entre les services de la Ville en passant par le développement de l'énergie solaire, le renoncement aux énergies fossiles, le fait de privilégier les matériaux locaux et économiser l'eau.

La COGE relève que l'aspect « végétalisation » est absent de cette liste, avec pour conséquence de nouvelles constructions sans que des espaces végétalisés n'aient été prévus (Collège des Rives)

Observation 3.1.3 : La COGE invite la Municipalité à insérer le critère des aménagements extérieurs en particulier, la « végétalisation » l'aménagement pour les usagers et la perméabilisation des sols dans les cahiers des charges soumis aux bureaux d'architectes dans le cadre des marchés publics.

Deux outils sont utilisés pour évaluer la durabilité d'un projet :

1. La ROUE SMEO : outil cantonal qui donne des indicateurs quant aux différentes phases du projet.
2. L'ECODEVIS : outil gratuit d'Ecobau, libre d'accès sur internet, utilisé pour les projets plus modestes. Il met à disposition des fiches de recommandation quant aux valeurs énergétiques en fonction du type de fenêtres par exemple.

Un architecte à l'interne maîtrise particulièrement bien la mise en place des objectifs dans les cahiers des charges. En tant que maître de l'ouvrage, URBAT met en concurrence différents bureaux d'architectes, selon leurs compétences.

e) Label Minergie

La ville tend à ériger des constructions Minergie mais n'a pas une volonté de certification de cette appellation. Ce label est controversé, notamment concernant l'aération.

Certains bâtiments comme le Collège des Rives ou la salle de gymnastique de Pestalozzi remplissent certains critères du label, mais des adaptations ont été faites quant à l'aération.

f) Traitement des demandes des utilisateurs et locataires des bâtiments communaux

Les demandes peuvent être traitées par le biais des concierges, d'un service de piquet ou du service des gérances qui évaluera la demande du locataire. La Municipalité peut être amenée à trancher. Dans le cadre des bâtiments scolaires, les demandes sont mensuellement traitées via une plateforme réunissant le JECOS et le service des bâtiments.

g) Vandalisme, déprédations et vols dans l'enceinte des bâtiments scolaires

Un système de vidéosurveillance a été mis en place sur certains sites seulement. Très coûteuses, ces structures doivent démontrer qu'elles sont vraiment utiles. Il est prouvé que la pose de fausses caméras n'est pas dissuasive.

Malheureusement, une mise en conformité de ces caméras, demandée par le Canton, a été effectuée. Ce dispositif est toutefois en suspens depuis des mois, car il manque l'accord du Préfet pour que ces caméras soient remises en fonction.

Observation 3.1.4 : La COGE Invite la Municipalité à contacter le préfet afin qu'il prenne position, quant au projet de mise en conformité du système de vidéo-surveillance, d'ici la rentrée scolaire prochaine.

Les travailleurs sociaux font également un gros travail de sensibilisation auprès des enfants quant au respect des lieux et à leur propreté. Malheureusement le « littering » reste un problème important. Preuve en est le nombre de containers qui a quintuplé en quelques années.

Vœu 3.1.5 : La COGE invite la Municipalité à créer une synergie entre le JECOS, le service des bâtiments, le service des travaux, le service de durabilité et les écoles en vue de trouver une solution à efficace et durable au problème de la surabondance des déchets, liée certainement au mode de consommation.

Pour ce qui est de l'intérieur des bâtiments scolaires, les problèmes de vandalisme sont pris en charge directement par les directions d'établissement qui assurent une surveillance des WC, particulièrement ciblés par les déprédations.

Ces mesures semblent porter leurs fruits puisque le montant des frais remboursés par l'assurance a sensiblement baissé entre 2021 et 2022.

Concernant les vols, un système de fermeture automatique des portes, clés électroniques, dispositif d'alarmes anti- effraction sont mis en place dans les établissements scolaires.

IV. Service de la Culture

IV.1. Musée de la Maison d'ailleurs

Le 26 septembre 2022, certains membres de la COGE ont visité le Musée de la Maison d'ailleurs en compagnie de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef du service de la culture et Monsieur MARC ATTALAH, directeur et curateur du musée de la Maison d'ailleurs.

Le 24 janvier 2023, la COGE s'est entretenue avec une délégation municipale, conduite par Madame la Municipale CARMEN TANNER, accompagnée de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef du service de la culture.

La COGE s'est intéressée aux locaux du MDA, à la médiation culturelle, mise en place par le Directeur et comment il communique à ce propos. La commission a voulu comprendre l'organisation, les statuts ainsi que les relations que la Commune d'Yverdon-les-Bains entretient avec le Conseil de fondation du musée de la Maison d'ailleurs

a) *Médiation culturelle*

La maison d'ailleurs propose une médiation culturelle très diversifiée riche en activités adaptées au public cible et avec des supports attractifs. De plus, elle détient un label « culture inclusive ».

b) *Activités proposées*

Les expositions permettent de mettre en avant des artistes émergents ou confirmés, locaux ou non et ayant une formation reconnue.

Le Musée met un accent particulier pour rendre les expositions accessibles aux enfants en âge de scolarité.

Trois activités proposées leur sont proposées aux visiteurs :

- Visites guidées en italien, français, anglais et italien. Financées par le JECOS, elles sont gratuites pour les enfants d'Yverdon-les-Bains
- mise à disposition d'un dossier pédagogique en ligne pour les enseignants, accompagné d'un carnet pour l'élève.
- Organisation d'atelier d'écriture avec les enseignants dans les univers du musée : Jules Vernes et Lovecraft

Par ailleurs des visites guidées pour adultes, anniversaires pour enfants, ateliers créatifs, événements les soirs et les week-ends, workshop, murder party, apéritifs rendent le musée accessible à un large public.

Grâce à une application sur smartphone, les familles peuvent faire une chasse au trésor.

Chaque visiteur quitte l'exposition avec un livret, traduit en trois langues, contenant les textes de l'exposition.

La médiation en ligne remporte un large succès. Il est possible d'effectuer des visites virtuelles et écouter des Podcast.

c) *Communication*

La communication sur la médiation culturelle se fait localement et régionalement par la direction du musée. Des réunions informelles entre les musées et la bibliothèque publique permettent d'assurer un échange d'informations et d'évaluer les synergies possibles. La signalétique est difficile à développer. Néanmoins, l'oriflamme, qui mériterait un rafraîchissement, donne une certaine visibilité au Musée.

Le public scolaire est assez difficile à atteindre, car la diffusion des informations dépend de la médiatrice scolaire et de son intérêt pour les expositions.

Depuis cinq ans, deux soirées avec les enseignants.es et les médiatrices scolaires sont organisées au lancement d'une nouvelle exposition afin de leur expliquer son contenu ainsi que les outils (livret) à disposition. Les établissements scolaires sont informés par un courrier, accompagné du matériel de l'exposition, ainsi que les dates de présentation

Les visites scolaires représentent deux cents classes par année, mais la plupart viennent ne viennent de l'extérieur d'Yverdon (sorties de classe).

Pour l'instant, les gymnasiens n'ont pas accès aux informations. Une réflexion est menée pour rendre les choses plus systématiques et faciles pour les enseignants.

Observation 4.1.1 : La COGE invite la Municipalité à créer des ponts avec le Gymnase. Il est vraiment dommage que les étudiants n'aient pas accès aux informations en matière de médiation.

Un cercle dynamique a été créé, réunissant les médiateurs, le Service de la culture, la bibliothèque, un représentant du JECOS, des représentants des écoles, des représentants d'institutions sociales. Ces intervenants ont pour objectif de parler des problématiques et trouver ensemble des solutions.

d) Culture inclusive

Le musée a obtenu le label culture inclusive depuis cette année, il est réévalué annuellement. L'équipe doit se former et développer des activités adaptées aux personnes en situation de handicap (malvoyants.e.s, sourds-muets.es, visiteurs à mobilité réduite). Pour ce faire, le musée collabore avec Pro-Infirmités et certaines institutions sociales.

La responsable médiation a une formation universitaire et a les compétences pour adapter les supports selon le handicap.

e) Visite des locaux

Les locaux (Espace Jules Verne, Musée) sont mis à disposition par la Commune. Elle subventionne les lieux supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la Maison d'ailleurs. Les salaires sont pris en charge par la Fondation.

La bibliothèque regroupant plus de 130'000 objets est mise à disposition des chercheurs et artistes qui font une demande justifiée. Un projet est en cours avec la HEIGVD pour créer une application permettant une visite virtuelle. Un local d'archives se trouve dans le Bunker qui, malgré une température constante, est très humide.

Observation 4.1.2 : La COGE invite la Municipalité à trouver une solution centralisée et pérenne et adaptée pour la conservation des archives, afin d'éviter la mise en péril de ces trésors.

La salle Jules Verne regroupe plus de 26'000 ouvrages concernant des collections uniques et complètes de Pulp magazines, datant des années 20/30 et des livres du 16ème siècle très fragiles, sensibles à la température et à la lumière. La salle ne répond pas aux critères de conservation. Un projet de migration aux archives communales est en cours.

f) Mise en place d'une exposition.

Le coût d'une exposition se monte à CHF 200'000.- et demande deux ans de préparation. Marc Attalah a une entière liberté pour choisir le thème de l'exposition, chercher les artistes, mettre en place des collaborations et trouver le financement. Il crée un concept qu'il soumet à

son équipe qui le retravaille pour l'adapter aux locaux. Par le biais d'une convention, le service de la culture pose des objectifs en termes de nombre d'expositions et fixe le budget.

Le musée met en place une exposition et un événement (Numerik Game) par année.

g) Statut de la boutique

La boutique n'a pas de statut juridique. Ses charges et revenus sont intégrés dans les comptes de la Maison d'ailleurs qui est responsable de sa gestion.

h) Gestion et administration

Le musée de la Maison d'ailleurs est géré par un Conseil de fondation. La Municipalité est sur représentée, en occupant six sièges. Madame Tanner estime que les risques de conflits d'intérêts sont minimes, l'art. 717 du Code des obligations obligeant les délégués à se récuser.

Une refonte des statuts demandée par la Municipalité au Conseil de fondation devrait être finalisée dans une année avec pour conséquence une diminution du nombre de représentants communaux.

La Municipalité s'assure que les recommandations de l'audit sont suivies, par le biais de ses représentants au Conseil de fondation et par l'évaluation des objectifs, fixés dans la convention.

Suite à une recommandation de l'audit, la Municipalité souhaite préciser les conditions de collaboration dans une convention en cours de finalisation, selon le modèle du service de la culture et adapté à la spécificité, la taille de l'institution ainsi qu'à l'importance de la subvention allouée. Cette convention sera évaluée au sein d'un comité de liaison, réunissant tant des représentants du conseil de fondation que du Service de la culture qui se réuniraient au moins une fois par année.

Vœu 4.1.3 : La COGE invite la Municipalité à agir avec célérité pour mettre en place une convention actualisée définissant clairement les relations de subventionnement entre la ville et le MdA, ainsi que pour réviser les statuts de l'Association avec pour conséquence une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation.

i) Articulation des fonctions et responsabilités entre les représentants de Numerik Games, la Maison d'ailleurs et la Ville d'Yverdon.

Numerik Games est une association qui mandate et rémunère la Maison d'ailleurs pour organiser le festival. La Ville n'occupe aucun siège au sein de l'association.

Tant la Ville que le Canton estiment que l'articulation entre Numerik Games et la Maison d'ailleurs doit être clarifiée. Un mandat précis et écrit doit être donné au musée pour la production du festival. Une convention tripartite signée entre Numerik Games, Ville et Canton est en cours de finalisation. Des séances entre Numerik Games et les services de la Ville sont organisées avant le festival en vue de préciser les conditions d'implantation et après le festival pour établir un bilan.

IV.2. CACY

Le 6 septembre 2022, une délégation de la COGE a visité le Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains (CACY), en compagnie de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef du service de la Culture et Monsieur ROLANDO BASSETTI, directeur du CACY

Le 24 janvier 2023, la COGE s'est entretenue avec une délégation municipale, conduite par Madame la Municipale, CARMEN TANNER, accompagnée de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef du service de la culture.

La COGE a visité les salles d'exposition, la réception et un petit local permettant l'organisation d'ateliers. Il manque toutefois un vrai local technique, ce qui pose un problème en termes de conservation. Suite à un rapport récent sur les nouveaux aménagements provisoires, à l'Hôtel de Ville, la Municipalité a pris en compte les besoins de locaux du CACY et les intégrera dans un projet plus pérenne.

Comme le CACY n'est pas leur seul à se plaindre des mauvaises conditions de conservation, le service de la culture est en train d'élaborer un concept de coordination pour l'ensemble des musées.

a) Communication, gestion et coordination des différents agendas culturels

L'administratrice du CACY s'occupe des annonces sur le journal « Emoi ». Le journal de « La Région » reçoit le programme et le diffuse. Par ailleurs, la Newsletter, Facebook et Instagram sont des vecteurs importants.

Concernant la communication institutionnelle, plus particulièrement les communications importantes, elles doivent être coordonnées avec le service de la communication de la ville pour les institutions subventionnées.

Les institutions culturelles sont autonomes quant à leur communication. Elles ne peuvent compter sur l'aide d'un collaborateur spécialisé dans les relations avec la presse.

La direction du service de la culture a demandé aux directeurs des musées et de la bibliothèque qu'ils regardent ensemble pour la mise en valeur du patrimoine culturel.

Quatre fois par année, des réunions informelles entre les directeurs d'institutions culturelles ont été instaurées pour partager les programmes et discuter des synergies possibles

La plateforme informatique « Geocity » est un outil interne de la Commune en lien avec la police et qui est utile pour éviter les collusions possibles entre des activités organisées par les services communaux. Seule la police a une vue d'ensemble de l'agenda. Cette application deviendra à terme accessible au grand public

b) Invitation aux conseillers communaux.

Actuellement, le directeur du CACY transmet une invitation au président·e du Conseil communal. Le secrétariat s'occupe de transmettre l'information aux membres du Conseil

Communal. Le flou actuel peut être lié au turnover, au sein du bureau. Une réflexion pour harmoniser ce fonctionnement est en cours.

c) Signalétique

Le concept signalétique n'est pas commun aux trois musées. Actuellement, on repère ces institutions, grâce à un oriflamme, un panneau et des affiches. Un concept est en cours d'élaboration et tiendra compte des contraintes imposées aux monuments classés au patrimoine historique.

d) Fréquence des expositions

Trois à quatre expositions sont organisées chaque année (deux de moins qu'auparavant). Ce ralentissement permet une meilleure qualité et amortit l'investissement.

e) Choix des artistes

Tant des artistes émergents que des artistes confirmés sont invités à exposer individuellement ou au sein d'un collectif. Ils peuvent venir de la scène locale, nationale ou internationale. Ils doivent toutefois être diplômés d'une école reconnue ou justifier des équivalences. Le genre et l'inclusivité sont également des critères.

a) Communication autour de la médiation

Elle se fait au niveau local et régional. Les événements du jeudi soit sont plus largement communiqués autour du lac de Neuchâtel, Lausanne et Genève.

Une communication coordonnée avec la ville permet la mise en avant de tous les acteurs, avec une campagne en été, liée au tourisme. La médiatrice du CACY va suivre une formation pour les malvoyants et ainsi développer ce volet au niveau des expositions

b) Accompagnement des visiteurs, hors médiation.

Les visiteurs sont accueillis par de jeunes historiens de l'art, formés aux arcanes de l'exposition par la chargée de médiation et par le directeur.

Des guides sous forme papier, des textes scientifiques, des supports ludiques pour les élèves sont à disposition.

À chaque nouvelle exposition, une visite est organisée pour les enseignants afin de leur présenter les supports à disposition.

Les journalistes bénéficient d'un dossier plus exhaustif.

c) Communication auprès des hôtels, office du tourisme

Le CACY collabore directement avec l'office du tourisme qui pose une affiche directement dans leurs locaux et transmet un certain nombre d'affiches aux autres offices de l'ADNV. Afin d'éviter le gaspillage, l'information est donnée seulement aux associations qui sont d'accord de placarder cette publicité. Par contre, aucune réclame n'est faite auprès des hôtels.

IV.3. Musée du Château d'Yverdon-les-Bains

Le 26 septembre 2022, certains membres de la COGE ont visité le Musée du Château d'Yverdon-les-Bains, en compagnie de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef de service de la culture et Monsieur VINCENT FONTANA, directeur) du Musée.

Le 24 janvier 2023, la COGE s'est entretenue avec une délégation municipale, conduite par Madame la Municipale CARMEN TANNER, accompagnée de Monsieur RAPHAËL KUMMER, chef du service de la culture.)

Le Château d'Yverdon accueille le Musée Yverdon et région, mais également un grand nombre d'activités externes, comme des festivals et autres événements, non liés au musée.

a) Financement et gestion

Il est soutenu en grande partie par la Ville, le Canton et certaines communes partenaires. L'association des Amis du Musée d'Yverdon-les-Bains finance également certains projets.

Cet édifice médiéval occupe :

- Le Conseil de fondation du Musée d'Yverdon-les-Bains

La Municipalité souhaitant que les municipaux de tutelle fassent partie du Conseil de Fondation, Madame Carmen Tanner occupe un siège de droit. Comme, elle a contribué à faire évoluer le travail du Conseil de fondation, elle connaît très bien les problématiques et enjeux, du Musée.

Monsieur Raphaël Kummer a été désigné pour accompagner le travail de la direction sur les questions culturelles. Il fait le lien entre les services et la commission de restauration et

coordonne la promotion de l'édifice et des manifestations qui s'y organisent (Échandole, Pestalozzi, location des différentes salles, Numerik Games. Quatre membres de l'association des amis du Musée d'Yverdon-les-Bains(AMMY) siègent dans la fondation, de même qu'un représentant de l'État de Vaud et un représentant des Communes des environs d'Yverdon-les-Bains.

Le directeur du Musée participe aux séances en qualité d'invité.

- L'association des amis du Musée d'Yverdon-les-Bains (AMY)

Fondée en 2001, l'association a pour but de soutenir et promouvoir les activités du Musée.

- L'ARCHY

Cette association finance en priorité les projets de restauration du Château. Le directeur du Musée fait partie du comité.

b) Cahier des charges du directeur

Il est chargé de :

- Définir un programme d'activités culturelles et scientifiques en adéquation avec les finances à disposition ;
- Recruter et superviser les membres de son équipe ;
- Trouver de nouvelles sources de financement ;
- Assurer un cadre légal de collaboration avec la Ville, le Canton et la Confédération.

4.3.1 Vœu : La COGE invite la municipalité, suite à l'arrivée du nouveau directeur et du lancement de la nouvelle stratégie, à réviser la convention entre la Commune et la fondation.

c) Bilan quant au changement de direction

La nouvelle direction utilise une feuille de route validée tant par le Service de la culture que le Conseil de fondation.

Le management est très (inclusif) horizontal avec pour conséquence une équipe soudée et motivée.

Une nouvelle stratégie scientifique et culturelle pour les cinq prochaines années a été présentée en novembre 2022.

d) Accessibilité

Elle est très compliquée pour les personnes à mobilité réduite et il n'est pas envisagé de changer cet état de fait, l'investissement financier étant pharaonique.

e) Signalétique

La signalétique, dans et autour du Château, est une problématique connue par le musée, ainsi que par le service de la culture. Pour ce qui est de l'intérieur du bâtiment, la signalétique a été récemment changée. Le service de la culture réfléchit à un concept pour l'ensemble des musées du centre-ville.

f) Conservation

Le musée est lié au Canton par une convention qui définit la conservation des antiquités issues de fouilles de la région. La gestion des stocks et la préservation de ces objets représentent une grande partie du travail de l'équipe du Musée.

g) Médiation

Les moyens relativement limités à disposition impactent la médiation culturelle. Pour l'instant, les activités proposées visent principalement les enfants, pendant les vacances : « PâKOMUZÉ » ou « LEGO » actuellement. Le musée souhaiterait cependant élargir cette offre, tant au niveau du public que de la fréquence des activités.

Les propositions de médiation pour les écoles sont très appréciées.

Globalement, les activités de médiations culturelles visent principalement les écoles. Ces événements semblent d'ailleurs appréciés puisqu'ils sont souvent complets. Développer l'offre pour les jeunes du post-obligatoire, organiser des anniversaires et développer un programme mensuel font partie des projets du directeur. En collaboration avec le JECOS, un projet permettant l'accès aux migrants est en cours.

Pour l'instant, c'est la conservatrice qui s'occupe de la médiation.

h) Communication

Elle passe principalement par les canaux internes à l'administration (une déléguée pour le scolaire et une pour le post-obligatoire). Par ailleurs, la communication se fait surtout par le site internet et le bouche-à-oreille.

i) Expositions temporaires

Les expositions temporaires sont planifiées par la conservatrice, le technicien et le directeur du musée. Le principal critère de choix est le lien avec la région d'Yverdon-les-Bains.

Une exposition temporaire demande environ dix-huit mois de préparation.

Comme elles ne sont pas au budget, elle nécessite un financement externe. Le Musée voudrait également développer l'accueil d'expositions externes, en collaboration avec le Musée de la mode, par exemple.

j) Synergie entre les trois musées

Une collaboration en bilatérale existe depuis des années : le projet « Melting pot », en 2022, a réuni le musée et le CACY ou « Hermès-Baby qui a remporté un vif succès. La « Nuit des musées » est un événement pour lequel les institutions collaborent très bien.

k) Travaux de rénovation

Les récents travaux, dans la « Tour des Juifs », ne semblent pas avoir eu d'effet négatif sur le Musée et sa fréquentation, si ce n'est la poussière qui a impacté le travail de l'équipe. En outre, le dialogue avec les acteurs et actrices impliquées dans les travaux a été très constructif. Toutes les questions liées aux travaux du bâtiment sont discutées lors d'une séance mensuelle avec l'ARCHY. L'avis du directeur est pris en compte. Ces discussions évitent par exemple les conflits, liés aux aménagements intérieurs, qui peuvent vite poser problème puisque le Château est en classe 1 des monuments historiques.

Une partie du public montre une certaine déception du fait que la salle d'Égyptologie, contenant la momie très réputée, ait été fermée. Monsieur Fontana relève que ces travaux ont permis de repenser les espaces.

l) Location des salles

Le Musée est également en dialogue régulier avec le Service de la culture concernant la location des salles du Château, afin d'éviter les conflits d'usages.

Selon le Service de la culture, il manque une personne de référence pour s'occuper de ces réservations. Pour l'instant, afin d'éviter les conflits liés à la location des salles et les inconvénients (vibrations, microfissures), le Musée, comme principal utilisateur des locaux, a accès à l'agenda de toutes les activités prévues dans le château. Le service de la culture consulte le Musée avant de délivrer l'autorisation d'une manifestation dans la cour du Château.

m) Propriétés des objets stockés

Les collections sont ce qu'il y a de plus précieux pour un musée qui possède des réserves très performantes. Une grande partie des ressources financières sont utilisées pour la gestion des collections. Les stocks, situés respectivement à l'avenue de Grandson et de Lausanne, sont pris en charge par un gestionnaire des collections et un technicien. Les collections y sont inventoriées, triées, étudiées et valorisées dans des expositions au Musée d'Yverdon et Région ou au travers de prêts.

Les collections appartiennent à deux entités :

- La Fondation du Musée d'Yverdon et Région, propriétaire de collections historiques, anciennes et d'objets archéologiques très anciens.
- L'État de Vaud : Le Musée d'Yverdon stocke les collections issues de fouilles régionales. Celles-ci constituent une réserve importante, difficile à mettre en valeur.

La COGE émet un certain nombre de vœux et observations qui concernent les trois institutions culturelles, à savoir :

4.3.2 Vœu : La COGE invite la municipalité à veiller à la coordination (location de salles, agendas, utilisation des infrastructures, etc... synergie des événements culturels et sportifs) afin d'assurer la cohérence et d'éviter certains désagréments et incompatibilités.

4.3.3 Observation : La COGE invite la Municipalité à dynamiser la promotion culturelle et à combler les inégalités en matière de communication au public (hôtels, camping, écoles, entreprises, etc...) pour les trois musées

4.3.4 Observation : La COGE invite la Municipalité à améliorer la gestion des mails d'information.

V. Jeunesse et cohésion sociale (JECOS)

Le 14 octobre 2022, une délégation de la COGE a été accueillie à la cantine scolaire des « Rives du Lac », en compagnie de Monsieur PIERRE-ANDRÉ JUNOD, Chef du service Jeunesse et Cohésion Sociale, Madame PREETI DAMON et Monsieur LOIC HALDIMANN

Le 24 janvier 2023, la COGE a rencontré une délégation municipale emmenée par Monsieur JEAN-CLAUDE RUCHET et Monsieur PIERRE-ANDRÉ JUNOD

V.1. Restaurants scolaires

La COGE a été accueillie pour manger, à midi, au Restaurant scolaire des Rives du Lac et remercie le personnel pour son accueil chaleureux. Elle a été frappée par la taille de l'Atrium et s'est demandé dans quelle mesure, ces locaux ne pourraient pas être mis à disposition des élèves qui ne reprendraient pas les cours, lorsque le restaurant est fermé. En effet, aucun lieu n'est prévu pour accueillir les enfants en dehors des heures d'ouverture de la cantine.

Cette alternative est rejetée par la direction de l'établissement. Les téléphones sont interdits dans l'enceinte du collège et personne ne pourrait contrôler la non-utilisation de ces portables.

Les adolescents pourraient éventuellement être accueillis au futur Check point, situé aux Tribunes de l'Hippodrome. Le risque est que le secteur jeunesse devienne une antenne du Collège des Rives. De toute façon, cette solution ne répondrait pas aux besoins des autres établissements scolaires.

Observation 5.1.1 : La COGE invite à la Municipalité à développer des espaces conviviaux dans les différents collèges pour accueillir les enfants et leur permettre d'attendre, lors de périodes creuses.

a) Choix des prestataires

Les futurs prestataires sont soumis à des marchés publics imposés par la loi. Deux types de procédures ont été effectuées pour la ville d'Yverdon :

1. Une procédure ouverte selon l'accord intercantonal sur les marchés publics, avec un appel d'offres comportant un cahier des charges précis. C'est le cas pour les restaurants des Isles et des Rives. Le mandat a été adjudgé à la Fondation Petitmaître, pour une durée de cinq ans et se terminera à la fin de l'année scolaire 2023/24
2. Les opportunités ayant fait loi, les deux cantines scolaires suivantes ont pu bénéficier d'une procédure de gré à gré :
 - Le restaurant du Quai de la Thièle, fourni par la Fondation Petitmaître pour deux ans. Le mandat arrive à échéance cet été.
 - Le restaurant scolaire des Quatre Marronniers, fourni par l'EMS du même nom et au sein duquel les élèves mangent.

b) Inscription

Le lien entre les familles et les fournisseurs de repas est assuré par le JECOS. Le service s'occupe de l'inscription des enfants, passe les commandes aux prestataires, leur annonce les absences excusées, gère chaque jour le catalogue des allergies et avertit les parents quand l'enfant ne se présente pas au repas de midi.

c) Label « Fourchette verte »

Le critère du label « Fourchette verte junior » ou jugé équivalent fait partie du cahier des charges des cantines scolaires, lors des appels d'offres. Les prestataires sont responsables

de l'application et du suivi de ce critère. Certains collaborateurs du JECOS ont été formés à cet égard. La Cuisine du parc par exemple, applique un label différent concernant la provenance de ses produits ou encore les normes énergétiques de son appareillage de cuisine.

d) Enquêtes de satisfaction

Les enfants ou leur famille ne remplissent pas de formulaire de satisfaction. Ce sont les animatrices qui interrogent chaque jour les enfants et notent leurs remarques sur une fiche quotidienne. L'ensemble de ces informations est transmis hebdomadairement aux prestataires.

Les remarques éventuelles des parents au JECOS sont également relayées aux fournisseurs de repas.

e) Nombre de places à disposition et fréquentation

En 2021, cinq cent cinquante-deux élèves ont fréquenté les restaurants scolaires.

Le restaurant de la Thièle peut accueillir : niveau primaire	50 enfants
Le restaurant des Quatre Marronniers : niveau primaire	50 enfants
Le restaurant des Rives : niveau secondaire, 2 services	400 enfants
Le restaurant des Isles : niveau secondaire, 2 services	180 enfants

Quelques élèves du collège primaire de la Place d'Armes sont également inscrits aux Rives par manque de place au restaurant de la Thièle, et quelques élèves de primaires également au restaurant scolaire des Isles.

• Remplissage au 13 octobre 2022

Rives	Restaurant	Pique-nique	Total	%
Lundi	112	106	218	54.5
Mardi	107	72	179	44.75
Jeudi	103	93	196	49
Vendredi	101	63	164	41
Isles				
Lundi	112	14	126	
Mardi	109	13	122	
Jeudi	122	22	144	
Vendredi	116	19	135	
Quatre Marronniers				
Lundi	23			48

Mardi	26			52
Jeudi	31			62
Vendredi	25			50
Thièle				
Lundi	46			92
Mardi	50 (2 en attente)			100
Jeudi	42			84
Vendredi	39			78
			% Total sauf Isles	62.93

On peut constater que les restaurants scolaires ont toujours des places disponibles. Les demandes varient en fonction des places libres, dans les UAPE ou les APEMS. Quand ces deux structures sont complètes, la demande d'intégration dans un restaurant scolaire augmente et inversement. Les logiques d'enclassement peuvent aussi faire fluctuer la demande ainsi que les horaires professionnels des parents. Temps partiel ou télétravail pourraient expliquer la baisse de fréquentation les vendredis.

Les places de pique-nique sont également bien utilisées. Les espaces pique-nique et repas pris au restaurant scolaire sont différenciés au sein de la cantine, de sorte que les enfants ne peuvent pas manger avec leurs camarades si ceux-ci ne bénéficient pas de la même « formule » pour le midi.

Observation 5.1.2 : La COGE invite la Municipalité à s'assurer que les cantines offrent la possibilité aux enfants qui pique-niquent à partager la même table que les enfants qui consomment les repas préparés par les restaurants scolaires.

f) Accompagnement des enfants de l'école au restaurant scolaire

Selon le règlement, « Restaurants scolaires » de la commune d'Yverdon-les-Bains, cette dernière décline toute responsabilité pour les trajets entre l'école et le restaurant scolaire.

Dans la pratique, certains services d'accompagnement des enfants sont proposés, mais de façon très disparate. La COGE s'inquiète par conséquent de la sécurité des enfants en bas âge, lors de leurs déplacements entre le bâtiment scolaire et la cantine.

Observation 5.1.3 : La COGE invite la Municipalité à proposer un service d'accompagnement, clairement compréhensible entre tous les établissements scolaires et les cantines, pour les élèves de la 1P à la 5 P

Le transport des petits vers les restaurants est un enjeu prioritaire pour le Service, qui souhaite développer cette prestation durant les mois à venir.

Afin de contrer cette disparité, le JECOS réfléchit à deux solutions :

- Confier l'organisation de l'encadrement pour tous les restaurants scolaires à la Fondation Petitmaître pourrait toutefois poser un problème dans le cas où cette structure perdrait son statut de prestataire de repas, suite à une mise en concurrence.
- Confier cette organisation à la Ville.

Dans les deux cas, des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires.

Une autre difficulté se pose pour les petit·e·s qui peinent à s'intégrer dans les restaurants scolaires. Ces enfants auraient besoin d'un encadrement éducatif spécifique, sur place, ce qui n'est pas possible pour l'instant par manque de compétences et de moyens. Une réflexion est en cours au sein du Service pour renforcer ce soutien, dans les restaurants scolaires, ainsi que l'accompagnement.

V.2.CHECK POINT

Le 14 octobre 2022, une délégation de la COGE a été accueillie au Check Point, en compagnie de Monsieur PIERRE-ANDRÉ JUNOD, Chef du service Jeunesse et cohésion Sociale, Messieurs GERALD MARGUET, chef du secteur jeunesse, MICHAEL DEMARCHI, responsable communication, BRICE ROBERT et NOE RODRIGUEZ, travailleurs sociaux

Le 24 janvier 2023, la COGE a rencontré une délégation municipale emmenée par Monsieur JEAN-CLAUDE RUCHET accompagné de Monsieur PIERRE-ANDRÉ JUNOD

La COGE s'est penchée sur le fonctionnement du Check Point, son statut et les conditions de travail des collaborateurs du JECOS. Nous avons également abordé la nouvelle organisation du service du logement.

a) *Mission*

Le projet pédagogique du Check Point poursuit six objectifs :

1. Développer des compétences sociales et citoyennes
2. Susciter l'émergence de nouveaux centres d'intérêt pour les jeunes.
3. Informer et sensibiliser les jeunes à la prévention sur des sujets qui les concernent (sexualité, consommation, insertion/avenir professionnel, violence, harcèlement, etc.)
4. Favoriser la rencontre entre les jeunes et encourager le sentiment d'appartenance à un groupe.
5. Créer une dynamique positive, respectueuse et bienveillante. Une charte existe, à laquelle les jeunes doivent adhérer.
6. Créer ou renforcer les liens avec les TSP (travailleurs sociaux professionnels) qui prêtent une oreille attentive et extérieure aux confidences de certains jeunes. pour les jeunes.

b) *Locaux*

Lors de sa visite des locaux du Check Point en septembre 2022, la COGE a été frappée par la vétusté, voire l'insalubrité de ces bâtiments : voies de fuite inexistantes, toilettes sommaires, isolation thermique aléatoire, simple vitrage, manque d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

LA commission a été particulièrement frappée par le local d'enregistrement enterré, sans aération et humide.

Lors de notre entretien, en janvier 2023, nous avons été heureusement surpris d'apprendre que lors de sa séance du 8 juin 2022, la Municipalité a validé le programme proposé pour la Tribune des Rives du Lac, avec pour conséquence de nouveaux espaces pour le Check Point.

JECOS et service des bâtiments travaillent de concert afin d'élaborer un projet qui sera soumis à la Municipalité. La COGE espère que ce projet sera mis en œuvre rapidement.

Vœu 5.2.1 : La COGE invite la Municipalité à impliquer le personnel dans le projet des nouveaux locaux et veiller à leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

c) *Public cible*

Ce sont principalement les jeunes de la Commune d'Yverdon-les-Bains (11-25 ans) qui fréquentent le Check Point. Toutefois, des adolescents d'autres communes participent aux activités proposées. Il existe un accord avec environ quarante communes.

Pour des questions de sécurité, les éducateurs ont décidé de séparer les jeunes en fonction de leur âge. Le Check Ados a été créé pour les adolescents âgés de 11-14 ans, afin d'avoir un endroit plus sécurisé pour eux et servir de passerelle pour rejoindre le Check Point qui accueille les jeunes âgés de 14 à 25 ans.

La différence d'âge est utilisée comme levier éducatif. Les plus âgés se responsabilisent, en aidant les plus petits (effet grand frère)

Depuis le COVID, le taux de participation des filles a passé de 34% à moins de 5%. Les éducateurs envisagent de créer un groupe spécifique pour elles, ce qui serait possible en cas de déménagement. Les travailleurs sociaux organisent parfois des activités spécifiques pour elle. Une éducatrice a comme mission de développer l'accueil des filles.

L'Espace jeune n'est pas une activité du Check Point, c'est un endroit au Quai de la Thièle qui accueille le restaurant scolaire et le Conseil des Jeunes d'Yverdon (CDJY)

Vœu 5.2.2 : La COGE invite la Municipalité à soutenir les efforts de l'équipe du Check Point à rendre la structure plus attractive pour les jeunes filles et encourager toute décision allant dans ce sens.

d) L'équipe

Elle est formée :

- de travailleurs sociaux, garants de la ligne éducative pédagogique, en charge de situations compliquées. Un groupe de travail spécifique est en place. Vingt jeunes sont suivis individuellement par un éducateur référent, en fonction de leur problématique.
- de moniteurs qui animent les activités. Ces professionnels, dont le nombre varie en fonction des saisons, sont au bénéfice d'un CDD en tant que personnel auxiliaire.

Actuellement il y a deux travailleurs sociaux hommes et deux femmes. Ils viennent d'engager deux femmes supplémentaires. Ils essaient d'avoir une mixité dans l'équipe, ce qui n'est pas forcément évident, car le type du public, notamment le soir, peut parfois retenir certaines femmes à exercer ce métier.

e) L'accueil libre

Durant les horaires d'ouverture, les jeunes vont et viennent librement. Ils doivent cependant respecter leur engagement lorsqu'ils sont inscrits à une activité.

f) Loisirs et vacances

L'accueil a lieu toute l'année. Pendant les vacances d'été et d'automne, les adolescents peuvent participer au passeport vacances et bénéficient gratuitement des transports publics pour se rendre sur les lieux d'activités. Des échanges sont organisés avec des villes jumelées, comme Nogent-sur-Marne (France).

g) Ateliers

Les jeunes peuvent participer à divers ateliers permanents, tels que Dj Mix : musique, Sport 1400 : huitante-huit adolescents vont à la salle de la Marive, les samedis soir pour faire du sport, avec un encadrement ; Studio d'enregistrement ou encore le Food Truck.

h) Communication

Les jeunes sont tenus au courant des activités par le biais d'affiches et de flyers. Les partenaires sont informés par mail ou en direct. Le site internet de la Ville signale les animations. Des affiches sont posées sur le domaine public, sur les panneaux d'affichage, dans les écoles. WhatsApp et Instagram remplissent également leurs bons offices. Les informations passent également par les groupes de quartier ou Migr-Info.

i) Prévention

Elle fait partie d'un des axes de la politique jeunesse. Les professionnels suivent régulièrement de la formation continue en santé sexuelle notamment. De nombreuses actions de sensibilisation sont mises en place pour les jeunes. Les ateliers cuisine par exemple apprennent aux adolescents d'où viennent les produits et l'importance de consommer local. Les éducateurs ont d'ailleurs le projet de cultiver leurs propres légumes.

Un gros effort est fait en collaboration avec Health's Angels et Unisanté pour prévenir la trop forte consommation d'alcool dans les fêtes.

L'équipe collabore avec des intervenants externes comme : « Sortir ensemble et se respecter », « Stop suicide », « Départ », l'antenne du CHU « ados et dépendance ».

La prévention contre le harcèlement est plutôt faite par les établissements scolaires. Les éducateurs ont un bon lien avec l'école avec laquelle ils partagent beaucoup d'informations. Les éducateurs ont la volonté de faire un travail de proximité. Il arrive qu'ils accompagnent des jeunes sur le chemin de l'école pour évaluer d'éventuelles problématiques.

j) Turn-over au sein du Check Point

La COGE constate qu'il y a eu quatre départs au sein de l'équipe. Elle est interpellée par le turnover important au sein du Check Point et s'est demandé comment le JECOS imaginait renverser cette situation.

Ces désaffections sont explicables (maternité, perte de sens sur le terrain, conditions salariales, reprise de formation)

Avec le COVID, le rôle du travailleur social s'est transformé peu à peu en contrôleur des mesures sanitaires et liste de traçage. Le lien avec les jeunes a été abimé, le TSP devenait le dernier adulte avec qui tester les limites.

Dès lors, une restructuration du secteur a été amorcée avec, comme objectif, de redynamiser le lieu et développer le travail avec les pairs.

Au moment de notre visite, deux postes de TSP sont au concours et le recrutement des moniteurs arrive à son terme. L'équipe est bientôt au complet. Le travail est exigeant, car il impacte les soirs et les week-ends.

Les TSP n'ont que dix week-ends de libre par année et ne bénéficient que de quatre semaines de vacances par année.

Aux yeux de la COGE, les mauvaises conditions de travail ne permettent pas d'assurer l'engagement de personnel pérenne.

Un nouveau règlement sera mis en place octobre 2022 et réévalué en mars 2023

k) Collaboration entre les éducateurs du Check Point et les éducateurs de rue ?

Bien que les éducateurs de rues ne fassent pas partie de l'équipe du Check Point, une bonne communication a été mise en place. Les deux équipes participent à des colloques bimensuels.

Il est important que les TSP ne se prennent pas pour des psychologues ou des assistants sociaux. Connaissant bien le réseau, ils doivent avoir la capacité de transmettre les situations et les déléguer vers les personnes les plus compétentes.

La Commission de gestion a été favorablement impressionnée par sa visite au Check Point.

La présentation du secteur jeunesse était complète et très claire. L'équipe a une réelle volonté d'organisation ou de réorganisation suite au COVID. Les éducateurs sont à la recherche de structures supplémentaires et d'activités pour encadrer les jeunes au mieux. Ils se remettent également en question, essaient d'identifier leurs faiblesses, afin de proposer une équipe compétente.

La réunion quatre fois par année des acteurs autour de la jeunesse nous semble judicieuse pour soutenir au mieux la jeunesse yverdonnoise.

L'implication des jeunes dans divers projets tels que le studio de musique ou les faire participer à la rénovation (peinture) des salles nous semblent essentiels pour (re)donner envie aux jeunes de s'intégrer professionnellement.

V.3. Bilan de la nouvelle organisation de l'office du logement

a) *Contexte*

En 2022, suite aux problèmes rencontrés au sein de l'office du logement, la Commission de gestion avait interrogé le JECOS à ce propos. La réorganisation prévoyait :

- L'engagement d'un préposé, si possible géographe ou urbaniste, avec pour mission de réfléchir à la politique du logement, de faire le lien entre les différents services communaux et d'apporter une vision transversale en intégrant les services de l'Urbanisme et Bâtiments.
- Son expertise et son apport de connaissances analytiques et de terrain pourraient soutenir et conseiller la Municipalité, en matière de politique du logement.
- L'engagement d'une assistante sociale chargée d'orienter et aider les habitant·e·s dans leurs recherches d'appartement, analyser leur dossier et rendre les décisions.
- À noter qu'avoir deux personnes permettrait d'assurer une suppléance dans le cas où l'une d'entre elles serait absente.
- La création d'une commission formée du Municipal, du Chef de service, du préposé et d'un représentant du service des bâtiments avec pour mission, d'assurer un troisième regard, réconcilier les tensions entre les attentes de l'Office du logement et les intérêts sociaux des demandeurs, et octroyer certaines dérogations.

b) *Évaluation de cette nouvelle organisation*

Cette mise en place a été compliquée. Il fallut d'abord attendre la fin de l'enquête administrative à l'encontre de l'ancien préposé pour recruter la perle rare décrite ci-dessus. Après plusieurs mises au concours, Madame Lydia Guzzardi, généraliste, ayant travaillé à URBAT a commencé son activité au sein du service du logement, en juillet 2022.

Une assistante sociale à 80% avait été engagée en décembre 2021. Elle a démissionné, l'été passé, trouvant son poste trop administratif. Le JECOS a décidé de scinder son poste en deux, en engageant une gestionnaire de dossier à 60% et une assistante sociale à 20%. mise à disposition par Quartier solidaire.

Depuis janvier 2023, la commission chargée d'assurer le troisième regard est formée du Chef de service, la préposée, les chefs de services des Bâtiments, la technicienne de gérance, ainsi que la responsable du secteur logement.

L'évaluation de cette nouvelle organisation pourra être faite dans quelques mois.

VI. Services de la sécurité publique et de défense incendie et secours

VI.1. Contrôle des habitant·e·s

Le 6 septembre 2002, une délégation de la COGE a visité le Service du Contrôle des habitants, en compagnie de Madame JEANNE NERINI - FRANSSEN, préposée au Contrôle des habitant·e·s et Monsieur VINCENT AUDEMARS, chef des Services généraux.

Le 27 janvier 2023, la COGE s'est entretenue avec une délégation municipale, conduite par Monsieur CHRISTIAN WEILER, accompagné par Madame JEANNE NERINI-FRANSSEN et Monsieur VINCENT AUDEMARS

La COGE s'est penchée sur le fonctionnement du Service, quant à la centralisation et la transmission des adresses des citoyens, leur accueil, ainsi que la gestion massive de nouveaux habitants. En visitant le service, la COGE a pu constater l'important travail fourni par ce dernier. Elle a été frappée en particulier par le conséquent travail abattu en un temps record, pour numériser l'ensemble des données, liées aux habitants.

a) Gestion et centralisation des adresses

Afin d'éviter les doublons, la gestion des registres est réglée par la Loi sur le contrôle des habitant·e·s et la Loi sur l'harmonisation des registres. Celles-ci posent le principe d'obligation de tenues des registres et stipulent que ces derniers doivent concorder.

Pour ce qui est des habitant·e·s., il existe un registre cantonal et un registre communal. S'y ajoute un registre fédéral qui gère les données des ressortissants·e·s étrangers.e.s vivant en Suisse (le SYMIC). Toute une série des données est gérée et transmise de manière automatique par le Canton à la Commune. Le Service a accès à une plateforme cantonale de données sécurisée.

La commune utilise l'outil NEST qui contient le registre des habitant·e·s, le registre civique, le registre des personnes. Ce dernier sert en particulier aux facturations.

L'outil NEST contrôle lui-même s'il y a des doublons (de noms) au niveau du listing. Leurs causes peuvent être multiples (mauvaise orthographe ou problème d'interfaçage).

Lorsque le Contrôle des habitant·e·s reçoit une demande de liste d'adresses, il transmet une liste figée, spécifiant qu'elle ne doit être utilisée que pour l'objet pour lequel elle est demandée. Le Service n'a observé jusqu'ici aucun usage abusif des listes transmises.

Le Contrôle des habitants n'a pas une vue d'ensemble sur l'utilisation des listes qu'il transmet. Les risques d'envois à double de la même information par deux services différents ont été discutés à l'interne. Il n'est toutefois pas possible pour le Contrôle des habitant·e·s d'éviter totalement ceux-ci, s'il veut respecter les règles liées à la protection des données. Si le contrôle des habitant·e·s observe qu'une demande similaire, pour le même type d'usage, est faite à plusieurs reprises, il pourra demander à l'utilisateur·trice de préciser sa sollicitation et éventuellement lui signaler un risque d'envoi à double.

Observation 6.1 : La COGE invite la Municipalité à se coordonner pour éviter les envois du même document plusieurs fois.

La Commune utilise la solution NEST de l'entreprise Innosolv pour la gestion des registres.

Le Service informatique de la Ville soutient l'administration dans les problèmes rencontrés au niveau du hardware. Il n'est pas en mesure d'intervenir pour les difficultés rencontrées dans l'utilisation de la solution NEST. Dans ce cas, la Commune recourt aux prestations de support proposé par OFISA.

Ce dernier est par contre jugé insuffisant, assez onéreux et peu convivial. La Municipalité espère pouvoir travailler avec d'autres Communes qui utilisent l'outil afin de faire des demandes groupées et réduire ainsi ses frais.

Observation 6.2 : LA COGE invite la Municipalité à développer la collaboration avec les autres communes pour mutualiser la charge des logiciels.

b) Transmission des adresses à des tiers au niveau interne, ou à un tiers privé

Le registre des habitants·e·s contient des données revêtant un caractère sensible et confidentiel (curatelles, jugement de divorces, processus d'asile, confession). La transmission des données à des tiers est strictement réglementée par la Loi sur le Contrôle des habitant·e·s, son règlement d'application ainsi que par la loi vaudoise sur la protection des données.

Le Contrôle des habitants.e.s évalue ensuite chaque demande qui ne concerne que des personnes individuelles, en appliquant la loi et le principe de proportionnalité.

Un privé (soit une personne externe à l'administration, un parti, une association, une entreprise, etc.) peut avoir besoin des données issues de ce registre. La demande doit se faire par écrit (mail ou courrier). Elle est soumise à la Municipalité qui donne ou pas son autorisation.

En cas de nécessité, pour réaliser des travaux d'intérêt général ou public, utiles à des associations ou des partis politiques par exemple, le Conseil d'État et la Municipalité peuvent autoriser la transmission de certains renseignements (nom, prénom, date de naissance) pour autant, évidemment, que les dispositions soient réglementaires.

Un document de « déclaration sur la protection des données » doit être signé par le demandeur, un émolument sera perçu et la liste demandée sera transmise sous forme d'étiquette

Le registre des personnes contient des données d'ordre « général », telles que l'état civil, la date de naissance ou l'adresse de provenance et de départ de la personne. Ces données peuvent être transmises à des tiers.

Les services qui pratiquent de la facturation (le service dentaire, la gérance communale, etc.) y ont accès.

c) Annonce de départ de la commune

Lorsqu'une personne quitte la commune et annonce son départ au Contrôle des habitant·e·s, elle est invitée à préciser sur le formulaire de départ si elle déménage seule ou en famille. Il existe un risque d'erreur à ce moment-là.

En cas de séparation ou de divorce, le Contrôle des habitant·e·s reçoit ces informations du Canton. Il peut arriver que ce dernier ne soit pas au courant du statut d'un citoyen. Si le formulaire n'a pas été rempli correctement, la Commune ne saura pas que la personne est séparée, par exemple.

En cas de séparation, s'il y a des enfants, la Commune vérifie quel parent en a la garde. (mesures protectrices).

Observation 6.3 : La COGE invite la Municipalité à revoir ses formulaires, en mettant en exergue les demandes de renseignements qui ne sont souvent pas correctement complétées.

d) Accueil

La COGE s'étonne que le guichet soit fermé, alors même que les mesures COVID ont été levées, rendant l'accès du Service difficile aux personnes peu habiles avec l'outil informatique.

Le Service avait prévu depuis longtemps de créer un processus d'accueil personnalisé. Ce dernier a été accéléré à cause ou grâce au COVID. Le cadre légal a été modifié permettant de réaliser certaines démarches à distance.

Aujourd'hui, les usagers peuvent prendre rendez-vous en ligne. L'outil de prise de rendez-vous propose de nombreuses disponibilités aux utilisateurs·trices. L'outil est cependant peu convivial : il ne donne pas une bonne visibilité des nombreuses plages disponibles. Les informations relatives aux modalités d'accès au service sont également décrites sur la porte d'entrée du service. Le visuel et les informations fournies sur celle-ci sont cependant là aussi peu avenants. Ils ne reflètent pas l'ouverture et la disponibilité pourtant offertes par le service. Un QR code et un numéro de téléphone permettent de prendre rendez-vous directement. Si malgré tout une personne sonne à la porte, les collaborateurs·trices du Service répondent tout de même à sa demande. En cas d'indisponibilité momentanée, ils/elles fixent un rendez-vous avec la personne.

Ce nouveau dispositif d'accueil offre de nombreux avantages en matière de confidentialité, personnalisation de l'accueil, moins d'attente et délais plus courts. Actuellement, les rendez-vous peuvent être pris tous les jours, pour une durée de 15 minutes. Ce temps n'est pas adapté à toutes les situations. Des améliorations doivent encore être apportées à ce système d'accueil.

Vœu 6.4 : La COGE invite la Municipalité à améliorer la convivialité et la compréhension des outils du Contrôle des habitant·e·s (calendrier de rendez-vous, agenda).

Lorsqu'une nouvelle famille emménage, tous les membres doivent se présenter au Contrôle des habitant·e·s. Les démarches sont faites par écrit et signées.

Lors d'un départ, une seule personne peut représenter toute la famille. Lorsque la personne remplit le formulaire de départ, elle est invitée à préciser si le départ concerne ou non les autres membres de la famille.

Les informations sont conservées pendant dix ans. Toute personne est en droit de demander au Contrôle des habitants·e·s des documents la concernant.

Le service traite quelque 12'000 mutations par année qui pour beaucoup peuvent être examinées en ligne.

Vœu 6.5 : La COGE invite la Municipalité à améliorer le visuel de la porte du guichet afin de la rendre plus conviviale.

Les personnes allophones ont accès aux documents traduits en ligne. Le Contrôle des habitants.es est capable de communiquer via plusieurs langues européennes. Pour les rendez-vous, les personnes viennent souvent accompagnées d'une personne maîtrisant le français. Le secteur « intégration » met également à disposition des interprètes, au final, relativement peu utilisés. Il peut également être fait appel à la CCSI ou Migr'Info. Dans les situations plus complexes, les documents traduits en français parviennent au Service, par le biais d'un avocat ou du Service de la population.

e) Gestion de personnes réfugiées

Afin de gérer au mieux une éventuelle arrivée massive des Ukrainiens, un nouveau guichet a été ouvert. Finalement, la Ville a accueilli moins de cent personnes. Le Service a rencontré la communauté, au local de la Rue des Pécheurs pour lui expliquer les démarches à effectuer.

f) Processus mis en place pour pallier un dysfonctionnement informatique

Toutes les informations parviennent au Service sous forme numérique (Automatic Transfer Information). Dès octobre 2023, les données concernant les étrangers, qui se transmettent pour une bonne part sur papier, seront transmises directement via la plateforme fédérale SYMIC. La sécurité informatique est assurée par le Service informatique de la ville. En cas de panne ou de coupure généralisées, tout s'arrêterait. Le système d'urgence actuel offre néanmoins un laps de temps de quinze minutes pour sauvegarder les données. Le Service étudie la possibilité de raccorder son système à celui de la Police qui, en cas de coupure totale du courant, serait nécessairement prioritaire.

g) Statistiques relatives aux naturalisations des personnes domiciliées à Yverdon-les-Bains

Les statistiques concernant l'acquisition de la nationalité se trouvent sur le site officiel de l'État de Vaud. La Municipalité peut transmettre ces chiffres, évidemment anonymement. La Loi vaudoise sur la Protection des données personnelles pose le cadre.

En 2022, 177 personnes ont obtenu la naturalisation.

Le Service reçoit l'information du changement de nationalité, transmis par le Secrétariat général. Une augmentation des demandes venant des États tiers a été constatée.

La COGE a été favorablement impressionnée par l'efficacité de ce nouveau système d'agenda électronique. Le Service prend en compte les besoins spécifiques des usagers et personnalise leur accueil.

VI.2. Service du feu

La Municipalité met en avant qu'en 2022, le site DPS G1 est intervenu 546 fois, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2021, dont 335 sur la Ville d'Yverdon-les-Bains. La charge de travail pour certaines fonctions de cadres supérieurs est beaucoup trop lourde pour être assurée par un système de milice. Ce dernier est dépassé et nécessite de trouver une solution.

Bien que le SDIS soit une association qui dispose de sa propre commission de surveillance, Monsieur Christian Weiler, municipal, au nom du comité de direction du SDIS, a accepté de répondre à l'inquiétude de la COGE, concernant le cri d'alarme du SDIS dans son rapport de gestion.

La COGE a compris que le problème se situe bien au niveau de trouver du monde pour intervenir pendant les horaires de bureau et les vacances puisque ces fonctions de cadres sont assurées par des miliciens qui ont, par conséquent, une activité professionnelle en dehors de leur engagement aux pompiers. La commission de gestion est rassurée de savoir que grâce au personnel permanent du service et la collaboration avec les autres SDIS de la région, l'ensemble des interventions est garanti.

Il incombe aux communes de mettre à disposition les ressources humaines. Pour pallier cet état de fait, les statuts ont été modifiés afin de pouvoir intégrer la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Un projet conséquent de modification des statuts est en cours pour rendre l'association plus réactive. Mais le fait que les législatifs des quarante communes doivent adopter chaque modification rend le processus extrêmement lent.

Dans l'intervalle, l'association essaie de motiver les entreprises pour qu'elles acceptent de libérer leurs collaborateurs en cas de besoin. Elle va essayer de faire reconnaître par les instances cantonales et fédérales, la reconnaissance financière du temps d'intervention. Il est évident que ces démarches vont prendre du temps.

Dans l'intervalle, le comité de direction va budgétiser, en 2024, un montant pour dédommager les entreprises qui libéreraient leurs employés, en cas d'intervention.

Un projet de mise en place d'un espace de travail partagé dans les locaux du SDIS est à l'étude. Cela permettrait à des pompiers qui font du télétravail de l'effectuer sur place. Ils seraient donc mobilisables très rapidement.

Il n'empêche qu'une réflexion cantonale sur l'avenir des corps de sapeurs-pompiers devra inévitablement se mettre en place dans un proche avenir.

VII. Conclusion

En tant que membres du Conseil communal et de la Commission de gestion, nous sommes régulièrement interpellés.es par des citoyen·ne·s qui remettent en question l'efficacité des fonctionnaires et le travail de la Municipalité, estimant : « qu'il ne se passe rien à Yverdon-les-Bains, que les services sont peu réactifs, mettent les bâtons dans les roues de l'administré·e ». Après avoir visité les services, la COGE dément ces esprits chagrins. On peut ne pas être d'accord avec les décisions ou orientations prises par notre Municipalité. Il n'en demeure pas moins qu'un travail incroyable est abattu au sein de l'administration. Cette dernière porte une quantité de projets novateurs, voire avant-gardistes, avec pour objectif le bien-être de toutes et tous. Leur mise en œuvre est malheureusement méconnue du public. Comment nos autorités pourraient-elles mieux informer la population ?